

## APPEL A PROJETS METROPOLITAIN 2022-2026

# **ACCES DES PUBLICS PRECAIRES A UNE ALIMENTATION SAINE, DURABLE, LOCALE ET CHOISIE**

## DOSSIER DE CANDIDATURE

**Nom de la structure pilote :** .....

**Nom des partenaires (optionnel) :** .....

**Titre du projet :** .....

**Montant sollicité :**

- **En fonctionnement :** .....
- **En investissement :** .....





## 2) Description du projet

### **Contexte du projet**

**Adéquation au contexte local** (*localisation et portée géographique du projet (périmètre d'intervention : échelle métropolitaine, communale, quartier...), données démographiques et socio-économiques du territoire concerné, contribution à l'offre alimentaire locale dans une logique de résorption des zones géographiques du projet, imbrication du projet dans le tissu de acteurs associatifs et institutionnels local...*):

### **Description succincte du projet**

*Précisez le stade d'avancement du projet si celui-ci a d'ores et déjà démarré*

### **Ambitions, objectifs stratégiques, résultats concrets attendus**

a) **Public visé** (*il sera porté une attention particulière à la pertinence du public visé*)

b) **Problématique traitée et objectifs du projet**

c) **Actions proposées pour répondre à ces objectifs**

d) **Résultats concrets, chiffrés, attendus à l'issue du projet**

### **Suivi et évaluation du projet**

- **indicateurs qualitatifs identifiés** (*niveau de satisfaction des usagers...*):

- **indicateurs quantitatifs identifiés** (*nombre de personnes accompagnées, pourcentage de produits locaux/bio introduits etc.*):

### **Correspondance au cadre de l'appel à projets**

Décrivez précisément en quoi le projet permet de répondre aux priorités du Projet Alimentaire Territorial, ainsi qu'aux critères énoncés dans le cadre du cahier des charges.

#### **a) En quoi votre projet répond-il aux trois problématiques suivantes ?**

- ▶ **Accessibilité alimentaire** (accessibilité financière, physique, pratique, sociale) : *projets visant à améliorer l'accès des publics vulnérables/isolés à des produits sains, durables et locaux, à résorber le déficit d'offre alimentaire sur certains secteurs géographiques, à favoriser la connaissance, par les publics concernés, des lieux de distribution ou d'achats de denrées à un coût abordable etc.*
  
- ▶ **Introduction de produits locaux et/ou bio** : *projets favorisant l'amélioration du contenu des colis/repas proposés dans le cadre de l'aide alimentaire, ou des denrées en vente dans des épiceries sociales et solidaires etc. en introduisant une part significative de produits locaux et/ou bio.*  
**Précisez le périmètre envisagé en termes d'approvisionnement local ainsi que le pourcentage de produits locaux/bio fixé comme objectif à atteindre.**
  
- ▶ **Sensibilisation des publics à une alimentation saine** (*offre locale, saisonnalité des produits*) *et évolution des pratiques alimentaires au regard des recommandations nutritionnelles*

**b) Le projet est-il susceptible d'avoir un impact social tangible pour le public ciblé (accompagnement, développement de compétences, inclusion de bénéficiaires dans la gouvernance...)?** *Détaillez*

**c) Le projet est-il susceptible d'avoir un impact économique pour le territoire (développement d'emplois locaux...)?** *Détaillez*

**d) Le projet est-il susceptible d'avoir un impact environnemental (lutte contre le gaspillage alimentaire, limitation des déplacements lors de la récupération et de la vente des produits...)** pour le territoire ? *Détaillez*

**Calendrier de mise en œuvre du projet** (*pour rappel : le projet doit démarrer dans les six mois suivant le dépôt de la demande et être achevé dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de « reçu de notification » de la convention, cosignée par le porteur de projet et la Métropole*):

- date de démarrage prévisionnelle : .....
- date d'achèvement prévisionnelle : .....

**Indiquez si le projet a d'ores et déjà démarré et si oui, quand ?**

**Précisez les étapes clés et leurs dates de réalisation :**

**Faisabilité opérationnelle du projet :**

**a) Gouvernance du projet**

**b) Partenaires du projet :** *acteurs locaux concernés, type de contribution apportée par les partenaires (technique, financière etc.)*

**c) Moyens humains, financiers et matériels mobilisés pour la mise en œuvre du projet**  
*(volet RH, mutualisation de ressources humaines ou financières...)*

**d) Comment envisagez-vous la pérennité du projet au terme de l'accompagnement de Saint-Etienne Métropole ?** *Précisez le modèle économique du projet*



**Livrables prévus et actions de valorisation du projet**

*Détaillez les livrables et actions de valorisation prévus*

*(Pour rappel, les structures subventionnées s'engagent à mentionner de manière visible le concours métropolitain et à faire figurer le logo de Saint-Etienne Métropole dans tous les documents produits dans le cadre de la mise en œuvre du projet, ainsi qu'à l'occasion d'événements.)*

### III. DEPENSES PREVISIONNELLES ET FINANCEMENT DU PROJET

#### Accompagnement sollicité :

- **Subvention d'investissement** : ..... €
- **Subvention de fonctionnement** : ..... €
- **Montant total de la demande de subvention** : ..... €

Le taux de participation de Saint-Etienne Métropole sera adapté **en fonction des dossiers et de l'impact estimé du projet**. La Métropole pourra éventuellement subventionner la totalité des dépenses éligibles, à la condition que l'aide métropolitaine apportée n'excède pas 80 % des dépenses totales du projet (dépenses d'investissement et de fonctionnement confondues). Le nombre de projets retenus et le volume des aides allouées dépendront de la **capacité budgétaire de la Métropole**.

A noter que les subventions octroyées respectent les règles européennes et nationales d'intensité maximale et de cumul des aides publiques. Ainsi dans le cas général, pour les associations et les entreprises, la subvention octroyée relève des aides *de minimis*<sup>1</sup>. Si les plafonds *de minimis* venaient à être atteints, les services métropolitains pourraient être amenés à plafonner l'aide.

#### Pour rappel, les dépenses éligibles sont :

- Les investissements matériels tels que : l'acquisition \*, la réhabilitation et l'aménagement de locaux (plateformes de stockage mutualisées...), *\*au prorata de l'usage affecté au projet*; l'acquisition de matériel dédié au projet (véhicules frigorifiques ou de distribution alimentaire, équipements de conditionnement ou de stockage...) etc.
- Les dépenses immatérielles et prestations intellectuelles formation, prestation de conseil, étude de faisabilité, communication, logiciels, prestation informatique, conduite d'animations et d'actions de sensibilisation etc.

**Les financements délivrés ne peuvent pas soutenir** : des dépenses de fonctionnement pérennes ou structurelles, des dépenses d'achat de denrées, des dépenses d'acquisition de foncier, de construction, de voirie ou d'aménagement des accès, des dépenses de déplacement, d'hébergement ainsi que les frais de bouche.

---

<sup>1</sup> Règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis

**Merci de compléter obligatoirement le budget du projet en page 12**, en veillant à préciser systématiquement pour chaque poste :

- la nature de la/des dépense(s) ;
- et lors de l'attribution de subvention, le nom du financeur.

**Attention : pour que ce budget soit valide, il doit être équilibré et détaillé.**

Voici un exemple ci-dessous :

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
<b>60 - Achats</b>	<b>1800</b>	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Achats matières et fournitures <i>Nature de la/les dépense(s) : ordinateurs</i>	1800	<b>73 - Concours publics</b>	
Autres fournitures <i>Nature de la/les dépense(s) :</i>		<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>64 350</b>
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>960</b>	<b>Etat</b> : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés (DDETS, ADEME...)	<b>54 350</b>
Locations : <i>Nature de la/les dépense(s) :</i>		<i>Nom du financeur : DDETS</i>	<i>34 350</i>
Entretien et réparation : <i>Nature de la/les dépense(s) :</i>		<i>Nature de la/les dépense(s) : acquisition du véhicule</i>	
Assurance <i>Nature de la/les dépense(s) : assurance voiture</i>	960	<i>Nom du financeur : ADEME</i>	<i>20 000</i>
Documentation <i>Nature de la/les dépense(s) :</i>		<i>Nature de la/les dépense(s) : diagnostic</i>	
		<i>Nom du financeur :</i>	
		<i>Nature de la/les dépense(s) :</i>	
		<b>Conseil-s Régional(aux) :</b>	<b>10 000</b>
		<i>Nom du financeur : Région AURA</i>	<i>10 000</i>
		<i>Nature de la/les dépense(s) : Transports</i>	

# Budget du projet

Année                      ou exercice du                      au

## La participation de Saint-Etienne Métropole constitue ... % des produits du projet

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Achats matières et fournitures <i>Nature de la/les dépense(s) :</i>		<b>73 - Concours publics</b>	
Autres fournitures <i>Nature de la/les dépense(s) :</i>		<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	
<b>61 - Services extérieurs</b>		<b>Etat :</b> préciser le(s) ministère(s), direction(s) ou service(s) déconcentré(s) sollicité(s) (ADEME, DDETS...)	
Locations <i>Nature de la/les dépense(s) :</i>		<i>Nom du financeur :</i>	
Entretien et réparation <i>Nature de la/les dépense(s) :</i>		<i>Nature de la/les dépense(s) :</i>	
Assurance <i>Nature de la/les dépense(s) :</i>		<b>Conseil-s Régional (aux) :</b>	
Documentation <i>Nature de la/les dépense(s) :</i>		<i>Nom du financeur :</i>	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		<i>Nature de la/les dépense(s) :</i>	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		<b>Conseil-s Départemental (aux) :</b>	
Publicité, publication		<i>Nom du financeur :</i>	
Déplacements, missions		<i>Nature de la/les dépense(s) :</i>	
Services bancaires, autres		<b>Communes, communautés de communes, métropole :</b>	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		<i>Nom du financeur :</i>	
Impôts et taxes sur rémunération		<i>Nature de la/les dépense(s) :</i>	
Autres impôts et taxes		<b>Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :</b>	
<b>64 - Charges de personnel</b>		<i>Nom du financeur :</i>	
Rémunération des personnels		<i>Nature de la/les dépense(s) :</i>	
Charges sociales		<b>L'agence de services et de paiement (emplois aidés)</b>	
Autres charges de personnel		<i>Nom du financeur :</i>	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<i>Nature de la/les dépense(s) :</i>	
		<b>Autres établissements publics</b>	
		<i>Nom du financeur :</i>	
		<i>Nature de la/les dépense(s) :</i>	
		<b>Aides privées (fondation)</b>	
		<i>Nom du financeur :</i>	
		<i>Nature de la/les dépense(s) :</i>	
		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
<b>66 - Charges financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>		<b>78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</b>	
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>			
<b>Frais financiers</b>			
<b>Autres</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

**Investissements matériels éligibles envisagés : détail des dépenses matérielles éligibles au présent appel à projets, pour lesquelles une participation de Saint-Etienne Métropole est sollicitée (cf. p 10 du présent dossier pour un rappel des dépenses éligibles)**

Nature des dépenses d'investissement matériel éligibles	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC	Nom du financeur
<b>Total des dépenses matérielles éligibles</b>			
<b>Montant de la demande de subvention</b>			
<b>Taux de participation souhaité de la part de la Métropole</b>	Soit ... % du total des dépenses matérielles éligibles et ... % du total des dépenses matérielles du projet		

**Investissements immatériels éligibles envisagés (dépenses de fonctionnement) : détail des investissements immatériels et prestations intellectuelles éligibles au présent appel à projets, pour lesquels une participation de Saint-Etienne Métropole est sollicitée**

Nature des dépenses d'investissement immatériel et prestations intellectuelles éligibles	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC	Nom du financeur
<b>Total des dépenses immatérielles éligibles</b>			
<b>Montant de la demande de subvention</b>			
<b>Taux de participation souhaité de la part de la Métropole</b>	Soit ... % du total des dépenses de fonctionnement éligibles et ... % du total des dépenses de fonctionnement du projet		

#### IV. ATTESTATION : AIDES PUBLIQUES OBTENUES ET TVA

**Je soussigné(e) (nom et prénom) :**

.....  
agissant en qualité de :

.....

**déclare :**

- que la structure demandeuse a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières - ou en numéraire - et en nature) sur les trois derniers exercices fiscaux (dont l'exercice en cours) :
  - inférieur ou égal à 300 000 €<sup>2</sup>
  - supérieur à 300 000 €
  
- que la structure demandeuse :
  - est assujettie à la TVA
  - n'est pas assujettie à la TVA, et m'engage à ce qu'aucune déduction de TVA ne soit pratiquée sur les investissements, objet de la demande de subvention.

---

<sup>2</sup> Règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis

## V. ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

**Je soussigné(e) (nom et prénom) :**

.....

agissant en qualité de :

.....

**certifie sur l'honneur :**

- exacts et sincères les renseignements fournis dans le présent formulaire ainsi que dans les pièces jointes ;
- être à jour des obligations administratives, comptables, sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants.

**m'engage à :**

- prendre connaissance du cahier des charges de l'appel à projets et à en respecter les modalités ;
- démarrer l'action pour laquelle la subvention est sollicitée dans les six mois suivant la date de « reçu de notification » de la convention, cosignée par le porteur de projet et la Métropole ;
- achever le projet dans un délai maximum de deux ans à partir de la date de « reçu de notification » de la convention, cosignée par le porteur de projet et la Métropole.

A ....., le .....

Le demandeur (signature et cachet)

## VI. PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

Type de pièce	Conditions d'exigibilité	Jointe	Non concerné
Statuts déposés ou approuvés	Obligatoire		
Avis de situation au répertoire SIRET ou Kbis	Obligatoire		
Extrait K bis de moins de 6 mois ou inscription au registre concerné	Obligatoire pour les entreprises		
Publication au JO ou récépissé de déclaration en préfecture	Obligatoire pour les associations		
Composition du Conseil d'administration et du bureau	Obligatoire		
Bilan et compte de résultat des deux derniers exercices comptables, certifiés	Obligatoire pour les entreprises		
Rapport d'activités de l'année N-1	Obligatoire		
Budget prévisionnel de la structure	Obligatoire		
Dépenses et recettes prévisionnelles sollicitées par Saint-Etienne Métropole <i>cf. modèle p 11)</i>	Obligatoire		
Dépenses et recettes prévisionnelles du projet <i>(cf. modèle p 13)</i>	Obligatoire		
Historique des aides publiques attribuées sur les trois dernières années <i>(cf. modèle p 14)</i>	Obligatoire		
Relevé d'Identité Bancaire	Obligatoire		
Devis des travaux, matériels et équipements ou des prestations externalisées	Obligatoire		
Attestation d'assujettissement ou non au régime de la TVA	Obligatoire pour les associations et structures publiques		
Décision de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement ou date prévue de délibération	Obligatoire pour les associations et structures publiques		



Type de pièce	Conditions d'exigibilité	Jointe	Non concerné
Copie de l'habilitation nationale ou régionale à recevoir des dons, conformément au Code de l'action sociale et des familles	Obligatoire pour les associations d'aide alimentaire ou d'insertion		
Attestation sur l'honneur : engagement du demandeur ( <i>cf. p14</i> )	Obligatoire		
Tout document démontrant que le porteur de projet est autorisé à intervenir sur l'équipement ( <i>exemple : titre de propriété, bail...</i> )	Obligatoire		